

Public redacted version of
Annex 1

Affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*
CONFIDENTIEL

DÉCLARATIONS DE [REDACTED]

Je soussigné, [REDACTED], né [REDACTED], habitant de [REDACTED] (Province de l'Ituri, République démocratique du Congo), déclare ce qui suit.

Le 3 novembre 2022, j'ai été contacté par téléphone par les avocats représentant les victimes des attaques dans l'affaire devant la Cour pénale internationale *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, notamment Me Dmytro SUPRUN et Me Cherine LUZAISU. J'ai été invité à fournir des détails sur ce qui est arrivé au Centre de santé de Sayo lorsque celui-ci avait été attaqué par les éléments de la milice de Bosco Ntaganda UPC/FPLC en novembre 2002. Entre décembre 2022 et janvier 2023, j'ai été contacté à nouveau par téléphone par Me LUZAISU deux ou trois fois pour répondre à quelques questions de suivi. J'ai accepté l'invitation et donné les déclarations suivantes.

En novembre 2002, lorsque le village de Sayo avait été attaqué par la milice de Bosco Ntaganda, j'étais [REDACTED]. Au cours de cette attaque sur le village, le Centre de santé était aussi attaqué et en outre pillé.

Actuellement j'habite [REDACTED] et je suis [REDACTED].

Lorsque la milice de Bosco avait attaqué le Centre de santé de Sayo en novembre 2002, plusieurs malades y étaient présents. Les éléments de Bosco ont tué quelques malades, alors que certains aient réussi à s'enfuir, et pillé le Centre de santé en totalité. Ils ont pillé tout le matériel.

Le Centre de santé de Sayo à l'époque avait la capacité de 25 lits et tout a été pillé. Que ce soit à la maternité, au laboratoire, au dispensaire ainsi qu'à la salle d'opération, tout le matériel a été pillé. Les villageois ayant fui, à leur retour à Sayo le Centre de santé était vide, sans aucun lit ni aucun matériel.

Notamment, les biens et matériels suivants du Centre de santé de Sayo ont été pillés :

Salle post partum : 13 lits et matelas, une table pour manger, 5 chaises, une étagère et une armoire.

Salle d'hospitalisation : 10 lits et une literie.

Salle chirurgie mineure : 2 kits de chirurgie, une table d'examen, une marmite à pression, un groupe électrogène, une armoire et une lampe d'opération.

Salle de consultation : une table d'examen, un bureau, 2 stéthoscopes, 2 tension-mètres, un otoscope et 10 classeurs.

Pharmacie : des médicaments d'une valeur de 2800 USD, l'argent en espèce de 800 USD, une armoire et une étagère.

Maternité : une table d'accouchement, 2 ventouses, 4 kits de maternité d'accouchement, 2 kits petites chirurgie, 5 pièces spéculum, un kit de curetage, un pèse bébé, un pèse adulte, 2 tension-mètres, 2 thermomètres et une armoire.

Laboratoire : 2 microscopes binoculaires, une centrifugeuse manuelle, une centrifugeuse électrique, un matériel de vitesse de sédimentation, 2 conteurs différentiels à cinq touches, une lampe de neubauer, un hémoglobinomètre de sahli, 2 portoirs, 2 chaises et deux tabourets.

Réception : 2 tables, 4 chaises, 2 étagères, une armoire métallique, 2 pèse-adulte, 2 tension-mètres et 4 thermomètres.

Je reconnais que lorsque le personnel du Centre de santé, [REDACTED], s'était enfui pendant l'attaque de la milice de Bosco, plusieurs patients étaient restés au Centre sans soin ni assistance, et ceux qui n'avaient pas pu fuir étaient tous tués par les éléments de Bosco.

Affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*
CONFIDENTIEL

Il s'agit de 5 patients, dont 3 hommes, une femme et un enfant. Je connais le prénom de la femme tuée (Maman [REDACTED]), car sa famille [REDACTED]. En plus [REDACTED], car lorsque je suis rentré à Sayo 4 mois après les événements, [REDACTED]. C'est ainsi qu'il y avait [REDACTED]. Avec les autorités et la famille, [REDACTED]. Je ne me souviens plus des noms des autres patients concernés.

Avant l'attaque sur le Centre de santé, [REDACTED] au total 6 membres du personnel. Durant l'attaque tout le personnel du Centre s'était enfui. [REDACTED] je suis revenu 4 mois plus tard et les 5 [REDACTED] membres du personnel sont revenus entre 6 et 8 mois plus tard. Toutefois à cause de l'insécurité, certains anciens membres du personnel du Centre ont préféré aller travailler à l'hôpital général de référence de Mongbwalu dont les capacités étaient beaucoup plus larges mais aussi à cause de la peur. Quelques-uns furent permutés avec des nouvelles unités. En conséquence, seulement 2 membres de personnel sont restés travailler au Centre, [REDACTED]. Actuellement, 15 membres de personnel travaillent au Centre.

En 2005, le Centre de santé de Sayo a été réhabilité, quoique partiellement seulement, par une ONG [REDACTED]. Quelques matériels avaient été remplacés mais d'autres pas. En outre, un deuxième bâtiment a été ajouté au Centre en 2005, et un troisième plus tard. Le deuxième bâtiment sert d'hospitalisation au vu du nombre évolutif de la population et le troisième bâtiment sert à la chirurgie.

Après l'attaque et en l'absence du personnel, le Centre de santé était entièrement fermé pendant à peu près six mois. Après la réouverture du Centre de santé, la population de Sayo venait quand même au Centre pour des soins primaires mais pour d'autres soins faute de matériel et à cause du manque des médecins spécialistes les habitants étaient obligés d'être référés à l'hôpital général de référence de Mongbwalu. Les habitants de Sayo ne pouvaient plus bénéficier de l'entièreté des soins à partir du Centre de santé de Sayo.

En ce qui concerne les interventions chirurgicales, par exemple, avant l'attaque sur le Centre de santé par la milice de Bosco, les interventions chirurgicales se faisaient dans le Centre même mais à la suite du pillage et à cause du manque du matériel et des médecins spécialistes, il fallait nécessairement envoyer les malades à Mongbwalu car les capacités du Centre étaient très limitées.

Mais même après la réhabilitation partielle en 2005 et jusqu'à ce jour les capacités du Centre de santé de Sayo sont limitées à cause du manque du matériel et des médecins spécialistes. Beaucoup de malades sont toujours référés à Mongbwalu. Actuellement le village de Sayo compte plus ou moins 20.000 habitants alors qu'en 2002 la population avoisinait 7000, ce qui fait que le besoin de l'agrandissement des capacités du Centre est pressant.

Voici ce dont le Centre de santé de Sayo a besoin en priorité :

- Plus de personnel qualifié, en particulier docteurs spécialistes ;
- Construction d'une maternité selon les normes avec équipement, y compris hospitalisation ;
- Construction des bâtiments pour consultation, laboratoire, réception soins, pharmacie et équipement, car jusqu'à présent cela est construit en planche (bois) ;
- Construction d'installation hygiénique et différents kits des soins médicaux pour chaque service ;
- Electrification du Centre ;
- Ravitaillement de la structure à l'eau potable car la source de puit est loin ;

Affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*
CONFIDENTIEL

Une moto comme moyen de déplacement pour les urgences et la vaccination vers la périphérie de la ville ;
Kit informatique complet (ordinateur et imprimante).

En ce qui me concerne personnellement ainsi que ma famille, j'ai subi également des préjudices dans le sens où mes biens ont été pillés et j'étais obligé de fuir la guerre avec ma famille d'abord à Bunia, puis Mongbwalu et enfin à Aru.

J'ai en outre retrouvé la famille de Maman [REDACTED] qui a été tuée au Centre avec son enfant et j'ai transféré les coordonnées [REDACTED] de la victime aux avocats des victimes des attaques.

Je donne mon consentement à ce que les présentes déclarations, incluant les informations relatives à mon identité, soient transmises aux juges de la Chambre de première instance II de la CPI, ainsi qu'aux parties et participants dans la procédure de réparation relative à l'affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*.

L'entretien a été conduit en français. Le présent document m'a été lu en français et je certifie que les informations figurant dans ce document sont exactes dans la mesure de mes connaissances.

Pour valoir de que de droit :

Approbation par [REDACTED]
(au lieu de la signature) : x OUI NON

Je soussignée, Me Cherine LUZAISU LUSIENGE, conseil sur le terrain, atteste qu'eu égard à la situation sécuritaire, le présent document a été consigné par téléphone. [REDACTED]
a approuvé l'exactitude des informations consignées dans ce document.

Signature :

[REDACTED]

Fait le 11 janvier 2023

